

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Mairie
de
CARDESSE
64360

☎ 05 59 21 33 14

✉ mairie-cardesse@sfr.fr

Séance du 09/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DUCAMIN Mathias.

Etaient présents :

M. ARTIGAU Grégory, M. BARET Vincent, M. CASAUX-ESTREM Gilles, M. DUCAMIN Mathias, Mme FARO Samantha, M. GIBOUT Philippe, M. MARTIN Jérôme, M. POIRIER Patrice, Mme VIZOSO Karine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme FILLATRE Virginie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

Mme VIZOSO Karine

Numéro interne de l'acte : 30

Objet : Élection sénatoriale

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les élections sénatoriales ont lieu le 24 septembre 2023 à Pau.

Monsieur le Maire expose l'arrêté N° 64-2023-05-22-00007 aux membres du Conseil Municipal. Dans cet arrêté, Il est mentionné que Cardesse doit désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 064-216401653-20230612-DELIB30_2023-DE

S²LO

Les membres du Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir voté :

- DÉSIGNE** Monsieur DUCAMIN Mathias, Monsieur le Maire, comme délégué titulaire
- DÉSIGNE** Madame VIZOSO Karine, la Première Adjointe, comme premier délégué suppléant
- DÉSIGNE** Monsieur ARTIGAU Grégory , comme second délégué suppléant
- DÉSIGNE** Madame FARO Samantha, comme troisième délégué suppléant

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CARDESSE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 064-216401653-20230612-DELIB30_2023-DE

S²LO

